

SENSIBILISER AUX VALEURS DE LA REPUBLIQUE

→ Comprendre les valeurs de la République

« **Liberté, égalité, fraternité.** » Devise émanant de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen rédigée le 26 août 1789.

- **La liberté** : doit être fondamental pour tout individu, ne doit pas se confondre, pour l'enfant, avec le droit de tout faire.
- **L'égalité** des droits s'exprime souvent dans un document garantissant à chacun les mêmes possibilités (règles de vie en classe, règle d'un jeu en EPS).
- **La fraternité** permet de vivre ensemble, de s'accepter dans la différence, de mener à bien des projets collectifs (projet en EPS).
- **La laïcité** : neutralité face aux religions et à autrui différent de moi. Elle repose sur la liberté de conscience, implique la tolérance. L'interférence de la religion dans les enseignements obligatoires n'est pas tolérable.

→ Viser l'acquisition d'attitudes

- Le **respect** garçons/filles (mixité).
- L'**acceptation de règles** de vie, de jeu en EPS.
- Le **fair-play** : jouer sans tricher.
- La recherche d'une émulation, d'une **rivalité fraternelle**, plutôt que d'une compétition qui élimine.
- La **participation aux tâches collectives** (installation du matériel).
- Le **refus de la discrimination** (acceptation des plus faibles).

→ Faire vivre ces valeurs en EPS

→ « Les valeurs de la République sous-tendent l'ensemble des disciplines, chacun leur donnant sens dans le champ du savoir qui est le sien » (Eduscol).

→ « L'EPS éduque à la responsabilité et à l'autonomie, en faisant accéder les élèves à des valeurs morales et sociales, telles que le respect de règles, le respect de soi-même et d'autrui » (Programme d'enseignement de l'EPS applicable en 2016).

- Les activités propices ont un **règlement** indispensable à leur fonctionnement (jeux collectifs), responsabilisent, demandent de coopérer.
- Les organisations préconisées sont des **rencontres inter-classes**, des **sorties** préparées avec les élèves...
- Le **rôle de l'enseignant** est primordial : la pratique ne suffit pas à l'intégration des valeurs républicaines. *Rassembler les élèves* pour faire des bilans comportementaux (temps morts en jeux collectifs), *repérer les dérives possibles* (langagières, en actes...), *rappeler les règles, communiquer sur les notions d'éthique républicaine*, sont des **actes qui complètent efficacement les situations vécues**.

→ Deux formes de sécurité

UNE SECURITE PASSIVE

- Mise en place par l'intervenant
- Dans le but de protéger les enfants
- A l'école, pendant les pratiques physiques et sportives.

UNE SECURITE ACTIVE

- Apprise par l'enfant
- Pour gérer sa propre sécurité
- A l'école et lors de sa pratique sportive ou de loisirs ultérieurs.

→ CONTEXTE

→ On constate, actuellement, une valorisation de la sécurité passive pour deux raisons :

- Les **divers attentats** survenus en milieu urbain sont susceptibles de créer une atmosphère de peur du danger dans les écoles.
- La forte tendance à la **judiciarisation des accidents en EPS** dans les pratiques périscolaires, rend les enseignants méfiants et frileux pour organiser certaines activités.

→ POUR LA SECURITE PASSIVE

→ **Textes officiels :**

- Réglementation en piscine (circulaire publiée au B.O n°28 du 14 juillet 2011).
- Sorties scolaires (<http://eduscol.education.fr/cid48570/sorties-scolaires.html>).
- Normes d'encadrement des activités spécifiquement réglementées.

→ **Sécuriser le matériel :**

- En le faisant vérifier par la municipalité.
- En plaçant des tapis aux endroits dangereux.

→ **Apprendre des gestes et attitudes professionnels :**

- La parade en gymnastique.
- Le placement pour avoir toute la classe dans son champ visuel.
- La rapidité de réaction en cas de défaillance du matériel, de maladresse ou d'accident (premiers secours, personnes à appeler etc).

→ POUR LA SECURITE ACTIVE

- Savoir que **tout apprentissage de la sécurité passe par le sentiment de risque**. Cependant, l'enseignement ne peut pas faire prendre le moindre risque à ses élèves, ce dernier est donc subjectif (nager dans le grand bain avec des flotteurs : non risqué mais peut le paraître).
- **Réaliser une parade**, véritable objet d'apprentissage.
- Apprendre les **gestes qui sauvent** (sauvetage à la piscine).
- Etre vigilant sur l'**environnement sécuritaire** (maintenir les tapis en place).
- **Alerter** l'enseignant en cas d'incident ou d'accident.
- **S'échauffer** de façon de plus en plus autonome.
- Oser **réaliser** en sécurité des **actions subjectivement risquées**.

METTRE EN OEUVRE UNE EPS INCLUSIVE

« Une école inclusive accueille tout le monde sans distinction. Cela signifie que la culture de l'école doit être telle que personne ne soit stigmatisé (...). Le curriculum et la pédagogie doivent prendre en compte la diversité » (Armstrong et Barton 2003).



→ Le refus de la stigmatisation concerne l'enseignant dans ses rapports avec tout élève défavorisé ou vulnérable. En EPS, l'essentiel n'est pas de se situer à tel ou tel niveau, mais de développer le potentiel en partant des ressources de chacun et de construire les apprentissages, tant au plan moteur que social.

→ CONTEXTE

→ La **loi du 11 février 2005** pour « L'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a fait progresser la scolarisation des enfants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers.

→ La **loi de programmation et d'orientation pour la refondation de l'école du 8 juillet 2013** veut aller au delà : elle promeut « une école inclusive pour scolariser les enfants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers en milieu ordinaire... Cette scolarisation permet aussi aux autres élèves d'acquérir un regard positif sur la différence ».

→ Alors que l'intégration était centrée sur la compensation des déficits, **l'inclusion se centre sur la valorisation des capacités**. Un élève en difficulté est une personne singulière, avec, comme tout autre, des désirs et des projets.


→ **Le rapport de l'IGEN** (Rapport n°2014-008 « L'état du handisport à l'école », février 2014) souligne que : « Comme les autres disciplines, l'EPS s'adresse à tous les élèves », il y a nécessité d'intégrer chacun aux séances proposées à la classe.

→ ETAPES

→ **Connaître les publics scolaire relevant d'une inclusion**

- Difficulté scolaire
- Différences culturelles, linguistiques
- Maladies chroniques.
- Situations de handicap (moteur, sensoriel, mental, cognitif ou psychique, polyhandicap...).

→ **Agir en EPS : L'intervenant doit s'adapter aux ressources des élèves**

- Connaître avec précisions les difficultés de l'élève, consulter le dossier, le médecin, les parents.
- Quelles que soient les difficultés, encourager tout en restant exigeant, viser une amélioration de l'estime de soi, s'appuyer sur l'outil  **HANDI'MALLETTE** (jeux pédagogiques pour sensibiliser au handicap).
- **Si difficultés d'ordre cognitif** : séquencer les consignes, augmenter les supports (tablette numérique tactile, vidéoprojecteur)
- **Si difficultés d'ordre moteur** : adapter le matériel, les règlements, augmenter les temps de récupération, faire jouer ensemble valides et non valides.
- **Si déficit sensoriel** : instaurer le tutorat, faire vivre une situation de handicap à un valide.
- **Si difficultés importantes** : (et seulement dans ce cas) proposer des rôles sociaux : juge, arbitre, chronomètre, manager...

VALORISER LES PROGRES ET NON LA PERFORMANCE.